



Strasbourg, le 24.10.2017  
COM(2017) 650 final

ANNEX 1

**ANNEXE**

*de la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Programme de travail de la Commission pour 2018**

**Un programme pour une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique**

## Annexe I: nouvelles initiatives

N°	Titre	Description <sup>1</sup>
<b>Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement</b>		
1.	<b>Mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'économie circulaire<sup>2</sup></b>	<b>L'initiative comprend une stratégie concernant l'utilisation, la réutilisation et le recyclage des matières plastiques (initiative non législative; T4/2017), une proposition de règlement fixant des exigences minimales de qualité applicables à l'eau réutilisée (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 192 du TFUE; T4/2017), une révision, au titre du programme REFIT, de la directive relative à l'eau potable (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 192 du TFUE; T4/2017), une initiative visant à lever les obstacles juridiques, techniques ou pratiques se situant à l'interface entre les législations sur les substances chimiques, sur les produits et sur les déchets (initiative non législative; T4/2017), ainsi qu'un cadre de suivi afférent à l'économie circulaire (initiative non législative; T4/2017).</b>
2.	<b>Cadre financier pluriannuel (<i>initiative devant être lancée à l'horizon 2025</i>)</b>	<b>Proposition globale pour le futur cadre financier pluriannuel après 2020 (T2/2018) suivie de propositions pour la prochaine génération de programmes et les nouvelles ressources propres (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 311 du TFUE et bases sectorielles; T2/2018).</b>
3.	<b>Un avenir européen durable (<i>initiative devant être lancée à l'horizon 2025</i>)</b>	<b>Document de réflexion intitulé «Vers une Europe durable d'ici 2030» sur le suivi des objectifs de développement durable des Nations unies, y compris de l'accord de Paris sur le changement climatique (initiative non législative, T2/2018).</b>

<sup>1</sup> Dans la présente annexe, la Commission fournit de plus amples informations, pour autant qu'elles soient disponibles, sur les initiatives prévues dans son programme de travail, conformément à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Les informations figurant entre parenthèses sous la description de chaque initiative sont fournies à titre indicatif uniquement et sont susceptibles de changer au cours du processus préparatoire, compte tenu notamment du résultat de l'analyse d'impact éventuelle.

<sup>2</sup> Le train de mesures sur l'économie circulaire figurait déjà inclus dans l'annexe I du programme de travail de la Commission pour 2017.

N°	Titre	Description <sup>1</sup>
<b>Un marché unique numérique connecté</b>		
4.	<b>Achèvement du marché unique numérique</b>	<b>Proposition relative à l'équité dans les relations de plateforme à entreprise</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T1/2018); <b>initiative apportant une réponse aux défis posés par les plateformes en ligne en ce qui concerne la propagation de fausses informations</b> (initiative non législative; T1/2018) <b>et révision des lignes directrices de la Commission sur les analyses de marché et l'évaluation de la puissance sur le marché dans le secteur des communications électroniques</b> (initiative non législative; T2/2018).
<b>Une Union de l'énergie résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique</b>		
5.	<b>Achèvement de l'Union de l'énergie</b>	<b>Suivi de la dimension solidaire de l'Union de l'énergie, comprenant une proposition relative à des règles communes applicables aux gazoducs entrant sur le marché intérieur européen du gaz</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 194 du TFUE; T4/2017).
6.	<b>L'avenir de la politique de l'UE en matière d'énergie et de climat</b> ( <i>initiative devant être lancée à l'horizon 2025</i> )	<b>Communication sur l'avenir de la politique de l'UE en matière d'énergie et de climat, notamment l'avenir du traité Euratom (compte tenu de la déclaration n° 54 de cinq États membres, annexée à l'acte final du traité de Lisbonne), et sur la possibilité de recourir à l'article 192, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE</b> (initiative non législative; T2/2018).
<b>Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée</b>		
7.	<b>Imposition équitable de l'économie numérique</b>	<b>Proposition établissant des règles à l'échelle de l'UE pour l'imposition des bénéfices issus de l'économie numérique générés par des multinationales</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; articles 113 et 115 du TFUE; T1/2018).

N°	Titre	Description <sup>1</sup>
8.	<b>Train de mesures en faveur de l'équité sociale</b>	<b>Proposition visant à instituer une Autorité européenne du travail (initiative législative; T2/2018), initiative sur l'accès à la protection sociale des travailleurs indépendants atypiques</b> (initiative législative/non législative; articles 153-155 et 352 du TFUE; T2/2018); <b>initiative en faveur de l'introduction d'un numéro de sécurité sociale européen qui pourrait être utilisé, le cas échéant, dans tous les secteurs</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; T2/2018); <b>une révision, au titre du programme REFIT, de la directive relative à la déclaration écrite imposant à l'employeur d'informer le travailleur des conditions applicables au contrat ou à la relation de travail</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact/initiative non législative; articles 153 et 154 du TFUE; T4/2017).
9.	<b>Chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE</b>	<b>Proposition visant à améliorer la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; articles 42 et 43 du TFUE; T1/2018).
10.	<b>Achèvement de l'union des marchés des capitaux</b>	<b>Cadre révisé pour les entreprises d'investissement</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T4/2017), <b>plan d'action sur la finance durable assorti de mesures de réglementation</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact/initiative non législative; T1/2018)), <b>initiative sur les technologies financières (FinTech)</b> (initiative non législative; T1/2018), <b>proposition de cadre de l'UE pour le financement participatif et les prêts entre particuliers</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T1//2018), <b>cadre européen en faveur des obligations garanties</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T1/2018) et <b>initiative REFIT sur la réduction des entraves à la distribution transfrontière des fonds d'investissement alternatifs et des OPCVM</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T1/2018).
11.	<b>Une réglementation plus efficace pour le marché unique (initiative devant être lancée à l'horizon 2025)</b>	<b>Communication sur la possibilité d'un recours accru au vote à la majorité qualifiée et à la procédure législative ordinaire dans les matières relatives au marché intérieur sur la base de l'article 48, paragraphe 7, du TUE</b> (initiative non législative; T3/2018).
<b>Une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable</b>		

N°	Titre	Description <sup>1</sup>
12.	<b>Compléter l'Union économique et monétaire</b>	<b>Propositions visant à transformer le mécanisme européen de stabilité en un Fonds monétaire européen dans le droit de l'Union</b> (initiative législative; T4/2017); <b>création d'une ligne budgétaire consacrée à la zone euro dans le budget de l'Union, avec quatre fonctions: 1) aide aux réformes structurelles, 2) fonction de stabilisation, 3) soutien de l'union bancaire et 4) instrument de convergence destiné à apporter une aide de préadhésion aux États membres sur la voie de l'adoption de l'euro</b> (initiative non législative; T4/2017) et <b>intégration dans le droit de l'UE de la substance du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, en tenant compte de la flexibilité intégrée au pacte de stabilité et de croissance et identifiée par la Commission depuis janvier 2015</b> (initiative législative; T4/2017).
13.	<b>Achèvement de l'union bancaire</b>	<b>Propositions relatives au développement de marchés secondaires pour les prêts non productifs</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T1/2018); <b>protection des créanciers privilégiés contre le défaut de paiement des emprunteurs commerciaux</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T1/2018) et <b>cadre propice à la création de titres adossés à des obligations souveraines de l'UE</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T1/2018) .
14.	<b>Création d'une fonction permanente de ministre européen de l'économie et des finances, tenu de rendre des comptes</b> <i>(initiative devant être lancée avec 2025 pour horizon)</i>	<b>Communication sur la création éventuelle d'une fonction permanente de ministre européen de l'économie et des finances responsable de ses actes sur le plan démocratique</b> (initiative non législative; T4/2017).
<b>Commerce: une politique commerciale équilibrée et novatrice pour maîtriser la mondialisation</b>		
15.	<b>Mise en œuvre de la stratégie «Le commerce pour tous»</b>	<b>Mise au point d'accords avec le Japon, Singapour et le Viêt Nam, poursuite des négociations avec le Mexique et le Mercosur et avancement des négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande lorsque le Conseil aura approuvé les mandats recommandés par la Commission</b>
<b>Un espace de justice et de droits fondamentaux fondé sur la confiance mutuelle</b>		

N°	Titre	Description <sup>1</sup>
16.	Achèvement de l'union de la sécurité	<b>Mise en œuvre du programme relatif à l'union de la sécurité et promotion de la lutte contre le terrorisme: propositions visant à permettre l'interopérabilité entre les systèmes d'information de l'UE aux fins de la gestion de la sécurité, des frontières et des flux migratoires</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; articles 74, 77, 79, 85, 87 et 88; T4/2017); <b>Proposition visant à améliorer l'accès transfrontière des autorités répressives aux preuves électroniques</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 82 du TFUE; T1//2018); <b>révision, au titre du programme REFIT, du règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 114 du TFUE; T2/2018); <b>initiatives visant à faciliter l'accès transfrontière aux données financières et leur utilisation par les autorités répressives</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact/initiative non législative; T2/2018).
17.	Mécanisme de protection civile de l'UE	<b>Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur la révision de la décision n° 1313/2013/UE relative à un mécanisme de protection civile de l'Union doté de capacités opérationnelles qui lui sont propres</b> (initiative législative; article 196 du TFUE; T4/2017).
18.	Élargissement des missions du nouveau parquet européen ( <i>initiative devant être lancée à l'horizon 2025</i> )	<b>Communication concernant l'élargissement éventuel des missions du nouveau parquet européen afin d'y inclure la lutte contre le terrorisme sur la base de l'article 86, paragraphe 4, du TFUE</b> (initiative non législative; T3/2018).
19.	État de droit ( <i>initiative devant être lancée à l'horizon 2025</i> )	<b>Initiative visant à renforcer le respect de l'état de droit dans l'Union européenne</b> (initiative non législative; T4/2018).
<b>Vers une nouvelle politique migratoire</b>		
20.	<b>Mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration</b>	<b>Révision du code commun des visas</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; article 77 du TFUE; T1/2018); <b>révision, au titre du programme REFIT, du système d'information sur les visas</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; articles 77 et 87 du TFUE; T2/2018); <b>révision du règlement sur les officiers de liaison «Immigration»</b> (initiative législative incluant une analyse d'impact; T2/2018).

N°	Titre	Description <sup>1</sup>
<b>Une Europe plus forte sur la scène internationale</b>		
21.	<b>Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE</b>	L'initiative comprend une stratégie de l'UE en vue de relier l'Europe à l'Asie, un partenariat renouvelé avec l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que de nouveaux cadres pour la coopération avec l'Inde, l'Iran et l'Iraq (initiative non législative; T1 et T2/2018).
22.	<b>Des perspectives d'élargissement crédibles (initiative devant être lancée à l'horizon 2025)</b>	Stratégie pour une adhésion à l'UE réussie de la Serbie et du Monténégro en tant que premiers pays candidats des Balkans occidentaux, en mettant particulièrement l'accent sur l'état de droit, les droits fondamentaux, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée ainsi que sur la stabilité de l'ensemble de la région (initiative non législative; T1/2018).
23.	<b>Une mise en œuvre plus efficace et plus cohérente de la politique étrangère commune (initiative devant être lancée à l'horizon 2025)</b>	Communication sur la possibilité d'un recours accru au vote à la majorité qualifiée dans le domaine de la politique étrangère commune, sur la base de l'article 31, paragraphe 3, du TFUE, et sur une plus grande cohérence de la politique étrangère commune (initiative non législative; T3/2018).
<b>Une Union du changement démocratique</b>		
24.	<b>Communiquer sur l'Europe</b>	Communication sur les moyens de rendre l'Union plus unie, plus forte et plus démocratique sur le plan de la communication (initiative non législative; T2/2018).
25.	<b>Faire moins mais de manière plus efficace (initiative devant être lancée à l'horizon 2025)</b>	Communication sur les possibilités de renforcer la subsidiarité, la proportionnalité et le «mieux légiférer» dans le fonctionnement quotidien de l'Union européenne ((initiative non législative; T3/2018).
26.	<b>Rendre l'Europe plus efficace et plus démocratique (initiative devant être lancée à l'horizon 2025)</b>	Communication sur la recherche d'une plus grande efficacité dans la conduite de l'Union européenne ((initiative non législative; T3/2018).